

Compte-rendu du Comité syndical du 24 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes de la mairie de RIVIERES sous la présidence de François VERGNES, Président. Date de convocation : 16 septembre 2020

Compétence EAU

Elus Présents: CAUDERAN Alain, GUILHABERT Alain, BROS, Jacques EGUILUZ Bernard, DELERIS Jean-Michel, TERRAL Michel, DAVALAN Christian, YECHE Francis, BOULOC Jean-Louis, GANDERAX Yvon, THILLIEZ Claude, ETERNOT Joël, BRUN Arielle, DUSSEL Francis, FAURE Nathalie, VERGNES François, GALINIER Philippe, SUDRE Didier, CHASSAGNAT Gérard, ASSIE Alain, LAPEYRE Patrice, DELPECH Jean-Marc, PUIBASSET Pascale, POZZA Pascal, TISSERAND Jacques, BEZIOS Jean-Marie, PAULIN Georges, RAU Ludovic, VIALAR Bernard, DELABRE Grégory, PRUNET Patrice, CHARRUYER Sébastien, CAMALET Alain, CINQ Robert, LABRANQUE Claude, PAYA Ludivine, MANEN Cyril, SOULIES Claude, MIRAMOND Bernard, FERRET Bernard, MONLAU Laurent, CARAIRE Jean-Pierre, BOULVRAIS Paul, GAUSSERAND Marie-Claire, DUBIETZ Philippe, KURGOUALE Rose-Marie, DELHEURE Patrice, BOURG Didier

<u>Elus Representés</u>: GARRIDO Alain, BREUILLARD Caroline, DURAND Pascal, DONNEZ David <u>Elus Absents ou Excusés:</u> TRENTAZ Serge, VAISSIERE André, BOSC Frédéric, SOUQUET Martine, ORTEGA Fernand, MARTINEZ Christian,

Compétence DECI

Elus Présents: CAUDERAN Alain, GHUILABERT Alain, BROS Jacques, EGUILUZ Bernard, BRAYLE Sébastien, YECHE Francis, BOULOC Jean-Louis, BERNADOU Francis, TENEGAL Denis, BRUN Arielle, CUIGNET Bruno, VERGNES François, HACK Dieter, ASSIE Alain, DELABRE Grégory, CHARRUYER Sébastien, MANEN Cyril, SOULIES Claude, MIRAMOND Bernard, FERRET Bernard, ROUTABOUL Lucette, DUZAC Didier, GRANEL Marie, Elus Representés: BREULLARD Caroline, MOULIADE Régine, ROUQUETTE Serge, GERAUD Nicolas, Elus Absents ou Excusés: HEBRARD Pascal, LAGASSE Patrick, GAYRAUD Michel, SALVADOR Paul, LAZARO Serge, MOULIS Max, DESMARS Michel, FORET Eric, WARD Eric, VILLEMIN Bernard, BALARAN Denis, SERRUS Didier, LEGROS Guy.

Nombres Délégués	98	Délégués Présents	71	Délégués Réprésentés	8

Présences de: Françoise CINQ, Isabelle THOMAS, Françoise BARDY, Arnaud PANIS, Adrien PAJOT WAGNER, Patrick COUDERC.

ORDRE DU JOUR

- 1-Installation des nouveaux délégués : Compétence EAU et Compétence DECI
- 2-Election du Président
- 3-Détermination du nombre de vice-présidents
- 4-Elections des Vice-Présidents
- 5-Désignation des membres du bureau
- 6-Délégations au Président et au Bureau
- 7-Désignation des membres de la CAO
- 8-Désignation des déléqués Commission TIGéO Commission CNAS
- 9-Indemnités des élus
- 10- Questions diverses.

1-Installation des nouveaux délégués : Compétence EAU et Compétence DECI

François VERGNES, président sortant, souhaite la bienvenue aux membres du nouveau comité syndical et leur donne quelques informations sur le déroulement de la séance.

Avant de laisser la présidence au doyen d'âge, Georges Paulin, le président sortant remercie très chaleureusement le maire, les élus et les agents de Rivières qui ont fait tout leur possible pour mettre cette salle à notre disposition.

Georges Paulin introduit la séquence « élections » par un bref discours de présentation de l'importance de l'eau potable dans la vie quotidienne et les habitudes de mutualisation déjà engagées depuis plus de 10 ans.

Georges Paulin ayant pris la présidence de la séance, les deux délégués les plus jeunes sont invités à être assesseurs du vote.

Sont nommés assesseurs : Joël ETERNOT Délégué de Fayssac

Patrice PRUNET Délégué de Noailles

2-Election du Président

M. Georges PAULIN demande aux candidats à la présidence de se déclarer.

Seul François Vergnes fait acte de candidature.

Le vote se déroule au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue des suffrages pour le premier tour. Les délégués à l'appel de leur nom ont remis leur bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Votants: 79 - Bulletins trouvés dans l'urne: 79

Bulletins Blancs: 5

Ont obtenu: M. François Vergnes 73 voix

M. Georges PAULIN 1 Voix

M. François VERGNES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé et installé Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois.

M. Georges PAULIN est désigné secrétaire de cette séance.

Annexe: PV Election Président

Discours du président nouvellement (ré)élu

Chers collègues,

Je vous remercie de la marque de confiance que vous m'adressez avec ce vote assez net en faveur de ma candidature.

Ce n'est pas pour moi une fin en soi mais au contraire un commencement et je pense déjà aux chantiers de toutes sortes et aux problèmes quotidiens qui vont jalonner le mandat que nous allons partager jusqu'en 2026.

Je vous ai proposé par écrit un certain nombre d'axes de travail. Je trouve que ça permet d'y voir plus clair et ça engage celui qui a tenu la plume. Ça permet aussi d'éviter un long discours de présentation lors de cette séance d'installation mais ca n'empêche pas la discussion si vous la souhaitez, aujourd'hui ou demain. Nous nous équiperons de matériels de sonorisation performants et mobiles pour faciliter nos échanges lors des prochaines réunions.

Après la théorie, la pratique.

Pour cela, il faut procéder à un certain nombre de choix importants, en commençant par la composition du

Certains m'ont déjà reproché de proposer un Bureau très, trop, important avec ses 15 vice-présidents. Ce n'était pas mon choix initial mais le CGCT est ainsi rédigé qu'il ne permet pas aux syndicats d'accorder des délégations à des membres du Bureau qui ne sont pas vice-président. J'ai donc dû revoir ma copie sur cet aspect juridique.

Concernant la composition, il y a eu ici comme ailleurs une prime au sortant dans la mesure où il ou elle souhaitait rempiler, après avoir fait ses preuves lors du mandat précédent. Les postes libérés ont été proposés à des élus intéressés et désireux de s'impliquer. Cette notion d'implication est importante car c'est la contrepartie des indemnités attribuées. Nous y reviendrons.

Vous pouvez compter sur moi pour rappeler aux vice-présidents, tout comme ils n'hésiteront à me le rappeler si cela m'arrive, la responsabilité qu'ils ont choisie en acceptant le mandat que nous allons leur confier.

Un dernier point concernant le Bureau : au syndicat de Rivières, il y avait des membres actifs non viceprésident. Je propose de maintenir cette possibilité afin de permettre à ceux qui le souhaitent de participer aux travaux du Bureau et de prendre part aux décisions.

Dans tous les cas de figure, nous poursuivrons la politique de défraiement engagée dès 2014 qui se traduit par la prise en charge des frais de déplacement des délégués titulaires et suppléants pour toutes les réunions statutaires. Il faudra penser à transmettre un RIB et copie de votre certificat d'immatriculation à Françoise Bardy dans les meilleurs délais. Les remboursements seront en fonction de la présence aux réunions et regroupés tous les 2 ans.

Le président détaille ensuite le déroulement de l'élection des vice-présidents. Elle se fera par scrutin nominatif. Seuls les candidats déclarés verront leurs suffrages comptabilisés. Les autres seront considérés comme nuls. Le vote blanc est bien entendu possible, tout comme le refus de vote ou le vote contre (rayer les noms proposés).

Les candidats sont proposés dans l'ordre du tableau qui correspond à une volonté d'équilibre entre les différents secteurs, gage de représentativité. Je ne peux que vous inviter à manifester votre soutien au projet de gouvernance global que je vous ai proposé par écrit.

Une deuxième série de votes nominatifs aura lieu après définition du nombre de membres du Bureau audelà des 15 vice-présidents.

Je vous informe que les personnalités qualifiées appelées à participer aux discussions n'auront pas de droit de vote.

3 -Détermination du nombre de vice-présidents

Le président propose donc dans l'ordre de valider sa proposition de fixer le nombre de vice-président à 15. Ce vote peut se faire à main levée sauf opposition manifeste.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical du SMAEPG :

-Approuvent la proposition du président de fixer le nombre de vice-présidents à 15.

Délégués	98	Non	0
Présents	71	Abstention	2
Représentés	8	Oui	77

4-Elections des Vice-Présidents

Le président propose ensuite de procéder au vote des 15 vice-présidents sur la base de la liste présentée, à laquelle on peut adjoindre d'autres candidats mais il faut ne laisser que 15 noms au maximum. Après appel à candidature, les 15 candidats suivants se présentent:

- 1 PAYA Ludivine
- 2 PAULIN Georges
- 3 BROS Jacques
- 4 DELHEURE Patrice
- 5 PUIBASSET Pascale
- 6 MANEN Cyril
- 7 POZZA Pascal

8 BREUILLARD Caroline 9 BOULVRAIS Paul 10 SUDRE Didier 11 MIRAMOND Bernard 12 BOSC Frédéric 13 LABRANQUE Claude

14 ASSIE Alain 15 TENEGAL Denis

Il est ensuite procédé à l'élection des 15 vice-présidents qui sont élus à l'unanimité des présents.

Annexe : PV Elections vice-présidents

5-Désignation des membres du bureau

Le président propose enfin de définir le nombre de membres du Bureau non vice-président. Il présente le fonctionnement courant du Bureau.

Le Bureau se réunira toutes les 3 semaines (un peu plus au début, un peu moins l'été sauf urgence), à Rivières, à Rabastens ou dans les communes qui voudront bien nous accueillir.

Ils auront lieu de 17h30 à 19h30 environ et seront autant que possible diffusés en téléconférence pour les membres que ne peuvent pas être présents physiquement.

Les comités syndicaux devraient avoir lieu le jeudi aussi mais un peu plus tard à partir de 18h15 pour permettre aux délégués en activité de nous rejoindre après leur travail.

Après appel à candidature, 3 délégués présentent leur candidature :

- DONNEZ David
- YECHE Francis
- TERRAL Michel

Ils sont ensuite élus à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical du SMAEPG :

-Approuvent la nomination des 3 candidats en tant que membres du bureau

Délégués	98	Non	0
Présents	71	Abstention	0
Représentés	8	Oui	79

Le président propose aux membres du comité syndical d'accueillir au sein du bureau comme personnalités qualifiées :

Joël MALLEVIALLE (PGSSE) Thierno BAH (Sanitaire-ARS) et Christian LONQUEU (lien avec CA2G-Budget-tarifs)

6-Délégations au Président et au Bureau

Le président présente ensuite les délégations au Bureau et au Président, autour desquelles une grande discussion a animé le cœur de l'été pour savoir s'il fallait les réduire, les concentrer sur le Bureau ou maintenir l'existant. Il précise que seul le comité syndical est souverain. Au final, c'est lui qui donne pouvoir et c'est à lui que l'on doit rendre des comptes. Mais l'adaptation aux circonstances est une qualité indispensable pour des activités comme les nôtres. Les élus sont invités à adopter les délégations selon la rédaction distribuée qui donne

- -au président la capacité à agir vite mais dans un cadre strict,
- -au Bureau la possibilité de décisions importantes sans réduire le Comité à une chambre d'enregistrement puisque c'est lui qui par le budget et par ses délibérations cadre définira la politique du syndicat. Les délégations sont adoptées à l'unanimité

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical du SMAEPG :

• Approuvent la liste des délégations telle que présentée par le président

Délégués	98	Non	0
Présents	71	Abstention	0
Représentés	8	Oui	79

Annexe : Liste délégations

7-Désignation des membres de la CAO

La Commission d'Appel d'offres ne sera certainement pas souvent convoquée depuis que le code de la commande publique a relevé les seuils. Pour autant le président rappelle qu'il a l'habitude d'inviter ses membres et le Bureau pour les étapes clés de toutes les procédures de marché. Et que c'est avant que tout se joue, dans la définition du cadre juridique, de l'objet, des règles d'évaluation. Il parait important que les vice-présidents directement concernés siègent avec l'appui de délégués extérieurs au Bureau pour garantir la plus grande transparence à notre politique d'achat de prestations ou de travaux. Transparence ne signifie pas naïveté et il faut veiller à maîtriser l'outil « marché » pour atteindre des objectifs de qualité et de prix mais aussi d'ouverture de la procédure à toute entreprise capable de produire la prestation demandée même si elle n'a pas de service administratif très développée.

Les prochains dossiers d'appel d'offres seront les assurances et l'alimentation en eau potable du secteur de Vieux selon le choix stratégique du comité syndical.

Après appel à candidature, la Commission d'appel d'offres est ainsi composée :

Président : Françoise VERGNES	
Titulaires	Suppléants
PAYA Ludivine	TENEGAL Denis
PAULIN Georges	BROS Jacques
BOULVRAIS Paul	ASSIE Alain
POZZA Pascal	CUIGNET Bruno
THILLIEZ Claude	DELABRE Grégory

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical du SMAEPG :

• Approuvent la composition de la commission d'appel d'offres telle que présentée par le président

Délégués	98	Non	0
Présents	71	Abstention	0
Représentés	8	Oui	79

8-Désignation des délégués Commissions TIGéO - CDG81 - Délégué Elu CNAS

Le Syndicat est membre de différentes structures : Centre de gestion (pour le suivi de la carrière des agents FPT), du CNAS ou de la FNCCR.

L'adhésion est obligatoire pour le CDG81, volontaire pour les autres.

Pour le CDG cela évite d'avoir en interne un dispositif lourd de commissions techniques sans toutefois nous empêcher de réunir les agents en groupes de travail comme cela a été fait lors de la fusion

Le CNAS offre des prestations diversifiées dans le cadre de l'obligation d'action sociale. On pourra considérer qu'il existe des moyens plus adaptés à notre personnel.

La FNCCR apporte au syndicat un appui technique et juridique que nous sollicitons régulièrement. L'eau (et l'assainissement d'ailleurs) est un métier spécifique que les services généralistes de l'Etat n'appréhendent pas forcément très bien d'où l'intérêt de cette adhésion d'un montant maxi de 1700 €. Le président propose de poursuivre ces collaborations.

Après appel à candidature, les différentes commissions sont composées comme suit :

Commissions	Titulaires	Suppléats
TIGéO	MANEN Cyril	PAYA Ludivine
Centre de Gestion Fonction Publique Territoriale du Tarn	SUDRE Didier	
CNAS	François VERGNES	

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical du SMAEPG approuvent la composition des commissions Tigéo-CDG81 et CNAS telle que présentée par le président

Délégués	98	Non	0
Présents	71	Abstention	0
Représentés	8	Oui	79

9-Indemnités des élus

Sur ce sujet toujours délicat, le président rappelle que le Bureau n'est pas de tout repos. Il se réunit de 12 à 15 fois par an, parfois plus en fonction de l'actualité. Les réunions durent autour de 2 heures mais sur certains sujets c'est une demi-journée qui peut être consommée. Elles sont précédées de réunions de travail entre élus et agents, de visites sur le terrain ou dans les administrations, ... Les élus délégués ont un travail d'information personnelle à assurer et doivent rendre compte de l'avancement de leur mission. Les services du Syndicat sont certes dynamiques mais ne peuvent assurer un secrétariat complet ni pour le président, ni pour les vice-présidents.

Il attire l'attention des délégués sur le double mécanisme de modération qui est mis en œuvre. Tout d'abord en visant la strate de population < 50 000 alors qu'il est probable que le SMAEPG est dans la strate supérieure. S'ajoute à cela un abattement systématique de 10 % sur le montant légal.

La question est mise en délibération, aucun délégué n'ayant souhaité s'exprimer

indemnités mensuelles du président et des vice-présidents - proposition

référence	IB 1027		3 889,40 €				
population	> 50 000	100%	< 50 000	100%		90%	
	taux				taux		
	maxi	brut	taux maxi	brut	retenu	brut	net
président	29,53	1 148,54 €	25,59	995,30€	23,03	895,77€	770,36 €
vp1	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp2	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp3	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp4	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp5	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp6	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp7	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp8	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp9	11,81	459,34 €	10,24	398,27 €	9,22	358,45 €	308,26 €
vp10	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp11	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €

vp12	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp13	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp14	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
vp15	11,81	459,34 €	10,24	398,27€	9,22	358,45 €	308,26 €
		8 038,61 €		6 969,42 €		6 272,48 €	

/ taux

maxi - 1 766,14 €

696,94 €

Pour information : L'Article L. 5211-12-2 du CGCT, introduit par la loi « Engagement et Proximité », prévoit pour les EPCI de 50 000 habitants et plus une possibilité de modulation basée sur la participation des élus.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical du SMAEPG :

Approuvent les montants des indemnités du président et des vice-présidents sur les bases suivantes :

- la référence est l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique
- le taux proposé pour le président est de 23,03 %
- le taux proposé pour les vice- présidents est de 9,22 %

Délégués	98	Non	0
Présents	71	Abstention	0
Représentés	8	Oui	79

Annexe: Tableau Indemnités

Propos de conclusion du président :

« Pour conclure cette séance très formalisée, je voudrais tout d'abord remercier les agents du syndicat qui l'ont organisée. Nous avons des cadres de qualité qui peuvent compter sur des agents de terrain impliqués et compétents. Il faudra d'ailleurs rapidement se pencher sur la politique RH du syndicat restée au milieu du gué au terme de la 1° phase de convergence menée en 2019. Dans « politique RH » il faut bien entendu comprendre rémunération qui fera l'objet d'un atelier très prochainement mais aussi organisation du temps de travail avec l'évaluation des 40h/semaine, formation, préparation au renouvellement, réflexion sur le renforcement des équipes...

Je voudrais ensuite vous remercier, vous les délégués qui devez rester le maillon fort de notre ancrage territorial. Certains d'entre vous ont demandé des informations, nous allons y donner suite. Nous essaierons d'apporter aux comités le maximum d'attrait en travaillant les supports, les documents envoyés au préalable, en facilitant la prise de parole, dans un contexte d'effectifs importants et de COVID encore vivace.

Nous nous retrouverons en novembre au plus tard pour faire un premier point sur des dossiers importants et urgents : rémunération, tarifs, contentieux de Rabastens, alimentation en eau potable du secteur de Vieux, site internet et outils de communication...

Je vous invite dès maintenant à vous inscrire si vous le souhaitez aux premiers ateliers

- DECI
- Tarifs

Je précise que ni ma présentation de candidature ni mes propos de ce jour n'épuisent les thèmes abordables au SMAEPG : coopération internationale, lien avec les organismes de formation spécialisés, production d'électricité renouvelable, réutilisation des eaux de process, réflexion sur le risque Incendie de forêt, action

avec le monde de l'éducation, diminution de l'empreinte carbone de nos activités... les sujets ne manquent pas

En attendant, n'hésitez pas à poser des questions, à faire des propositions et des critiques, directement à mon @dresse et en cas d'urgence en m'appelant au téléphone. Soyez attentifs à nos abonnés dans votre commune : signalez les cas difficiles, anticipez les difficultés d'un commerçant ou d'un agriculteur. N'hésitez pas à signaler, le plus en amont possible, les projets communaux, à me solliciter pour des échanges avec le conseil municipal ou en réunion publique.

En espérant donc pouvoir rapidement lever un verre à ce mandat plein de projets et en vous souhaitant un bon retour »

La séance est levée à 20h00